



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Déconfinement des EHPAD

Question au Gouvernement n° 3083

Texte de la question

DÉCONFINEMENT DES EHPAD

M. le président. La parole est à Mme Isabelle Valentin.

Mme Isabelle Valentin. Monsieur le ministre des solidarités et de la santé, nous sortons d'une terrible pandémie. Il était de notre devoir de protéger nos aînés. Les directeurs d'établissement et l'ensemble des personnels ont accompli, seuls, un travail exceptionnel, je tiens à les en remercier très sincèrement.

La gestion de cette crise sanitaire, au niveau de notre système de santé, a été catastrophique. Les ARS – les agences régionales de santé – n'ont pris aucune décision, aucune mesure d'accompagnement, et se sont retranchées dans la simple analyse statistique. Ce n'est pas vraiment ce que l'on attendait d'elles.

Mme Monique Iborra. Oh !

Mme Isabelle Valentin. Avec le déconfinement, une nouvelle page se tourne, de nouveaux protocoles et de nouvelles mesures doivent être mis en œuvre. Les familles attendent des réponses claires. Or le plan du déconfinement présenté par le Premier ministre le 11 mai ne prévoyait aucune mesure d'assouplissement. Ce n'est que tardivement, la semaine dernière, contraint et forcé par les associations de familles de résidents, que vous avez enfin annoncé un nouveau protocole de visite dans les EHPAD à compter du 5 juin. Ces mesures demeurent très contraignantes. Alors que les cafés et les restaurants rouvrent peu à peu, les résidents des EHPAD et leurs familles demeurent placés en liberté conditionnelle.

Après plus de deux mois de gestion de crise, les directeurs d'EHPAD et les personnels de santé sont épuisés. Ils se sentent désarçonnés par des directives des ARS qui sortent de leur réserve en fin de crise et contredisent le protocole national. Votre politique est sans arrêt contradictoire et incohérente. N'oublions pas que le maintien du lien social est vital pour nos aînés. Il y a urgence, d'autant que l'on observe un phénomène de glissement chez les personnes âgées, qui peuvent se laisser aller quand elles ne voient plus leurs proches. L'isolement risque d'avoir des conséquences psychologiques encore plus graves que l'épidémie.

Quand prendrez-vous des mesures pérennes et pragmatiques pour assouplir les mesures sanitaires dans les EHPAD et redonner une lueur d'espoir à nos aînés ? *(Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe LR.)*

M. le président. La parole est à M. le ministre des solidarités et de la santé.

M. Olivier Véran, ministre des solidarités et de la santé. Je comprends votre question et je partage votre émotion, madame Valentin. La décision de confiner en chambre les personnes âgées en perte d'autonomie et d'interdire les visites des familles fut l'une des plus difficiles que nous ayons eu à prendre. Croyez-moi, ces

décisions furent douloureuses mais je les ai prises en concertation systématique avec le Conseil consultatif national d'éthique, le Haut Conseil de la santé publique, les sociétés savantes de gériatrie, ainsi que les fédérations et les directions des EHPAD. Le retour d'expérience des pays étrangers, où la situation était bien plus catastrophique que chez nous, en raison d'un virus encore plus répandu qu'en France, nous a conduits à prendre des décisions difficiles, pour protéger nos aînés.

Où en sommes-nous aujourd'hui ? Vous faites le constat de l'épuisement des soignants tout en déplorant que les conditions de visite dans les EHPAD soient encore drastiques, mais sans faire le lien entre les deux. Madame Valentin, interrogez les directions et les fédérations d'EHPAD,...

M. Maxime Minot. C'est ce que nous faisons.

M. Olivier Véran, ministreet vous constaterez qu'elles sont encore nombreuses à nous demander de rester vigilants et prudents car, au dernier recensement, encore 45 % des EHPAD de notre pays déclaraient des cas de coronavirus. Or, quand un virus pénètre dans un EHPAD, il y cause beaucoup de dégâts !

Sachez que je n'ai pas attendu le 5 juin pour simplifier ou alléger les contraintes pesant sur les familles. J'ai pris deux mesures en ce sens, une première fois début mai, contrairement à ce que vous dites, et une deuxième fois le 5 juin, et il y aura une troisième fois dans quelques jours, je l'espère. Sachez que les familles peuvent aller rendre visite à leurs proches dans les EHPAD, ce qui est heureux, se rendre dans leurs chambres, y compris avec des enfants, si ces derniers peuvent porter un masque.

M. Michel Herbillon. Faux ! C'est inapplicable et inappliqué !

M. Olivier Véran, ministre . À condition de respecter les gestes barrières, ils peuvent se promener dans le jardin ou la cour de l'établissement avec la personne résidente.

Cela étant, je le répète, si des directeurs d'établissement considèrent que la situation est trop risquée, que le virus circule encore dans l'établissement, il est de leur responsabilité et de leur devoir de renforcer les contraintes.

M. Michel Herbillon. Vous vous lavez les mains ! C'est facile !

M. Olivier Véran, ministre . Vous connaissez le protocole national : il n'appartient pas aux agences régionales de santé de l'adapter au niveau du territoire puisque cela se fait au cas par cas, pour protéger les plus fragiles, je le répète encore. *(Applaudissements sur quelques bancs des groupes LaREM et MODEM.)*

Données clés

Auteur : [Mme Isabelle Valentin](#)

Circonscription : Haute-Loire (1^{re} circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 3083

Rubrique : Personnes âgées

Ministère interrogé : Solidarités et santé

Ministère attributaire : Solidarités et santé

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [10 juin 2020](#)

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le [10 juin 2020](#)